

Commission administrative paritaire n°3
des attachés statisticiens de l'Insee du 8/10/2020

Liminaire de la CFE-CGC Insee



Mesdames et Messieurs les membres de la CAP des attachés statisticiens.

Nous tenons aujourd'hui la dernière CAP de promotion au choix dans le corps des attachés et pour le passage au grade d'attaché principal. Nous ne reviendrons pas en détail sur les dommages induits par la suppression de la compétence des commissions administratives paritaires pour examiner les décisions individuelles de promotion à compter de 2021. Nous l'avons déjà fait.

Nous vous remercions pour le travail préparatoire qui a été engagé avec le projet de lignes directrices des promotions présenté en GT du CTR hier qui offre un cadre que nous appelons de nos vœux. Certains points restent à préciser et compléter, le dialogue est engagé et nous espérons que les discussions permettront de déboucher sur un document utile aux agents pour la construction de leur parcours professionnel.

Recevez nos remerciements également pour l'important travail effectué et le matériau qui nous permet d'examiner une dernière fois les projets de promotion présentés aujourd'hui.

Cette année nous vous signalons un problème d'affichage des agents proposables dans certains établissements. Nous vous demandons de faire un rappel aux responsables d'établissements à ce sujet.

La carrière de contrôleur est perçue aujourd'hui comme un parcours du combattant avec deux grades à franchir avant d'être proposable à la catégorie A. Les agents perçoivent comme une nécessité le fait d'occuper un poste de la catégorie A pour accéder à la promotion. Cette perception est confirmée par les chiffres puisque 80 % des proposés à la promotion pour cette CAP occupent ou vont occuper à très court terme un poste de niveau A.

Cela génère une inquiétude légitime, alors que des postes de plus en plus nombreux sont proposés à la PEP. Nous demandons que soient réexaminés ce critère, à savoir occuper un poste de catégorie A et que soient revalorisés des parcours méritant sur des postes de niveau B confirmés. Nous demandons également que ne soit pas inscrit comme une nécessité pour les contrôleurs d'avoir effectué une mobilité géographique pour accéder au corps des attachés statisticiens.

Sur la promotion de B en A, nous saluons la reconnaissance que vous proposez d'un parcours dédié au dialogue social. C'est une bonne chose mais trop rare à nos yeux ; nous le prenons comme un signal positif. Une autre filière doit être revalorisée selon nous, il s'agit de la filière informatique qui s'est très fortement mobilisée pendant le confinement et encore aujourd'hui, permettant ainsi la continuité des activités de l'Insee. Nous demandons qu'une attention plus forte soit portée aux parcours des agents de la sphère informatique, en particulier ceux du CEI.

Pour le passage au grade d'attaché principal, nous vous demandons de veiller à valoriser plus particulièrement les parcours des agents ayant accédé au corps par la voie du concours interne en ayant suivi la scolarité à l'Ensaï. Un seul lauréat sur 12 promotions cette année alors que 16 agents sont proposés par leurs services, c'est trop peu. En comparaison, plus de la moitié des promus ont accédé au corps des attachés statisticiens par le tableau d'avancement au choix.

Nous vous demandons enfin de porter une attention particulière à nos collègues entrant dans le champ du décret du 2/5/17 relatif aux modalités d'appréciation de la valeur et de l'expérience professionnelle. Il s'agit des agents n'ayant pas connu de changement de grade au cours de leur carrière. Le décret demande aujourd'hui que leurs perspectives d'avancement au grade supérieur fassent l'objet d'une appréciation particulière de leur supérieur hiérarchique direct dans l'entretien professionnel et que cette appréciation soit portée à la connaissance des membres de la CAP compétente. Comment cette mesure sera-t-elle mise en œuvre à partir de 2021 ?

Merci de votre attention.